

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS  
AUX CONSEILS DE L'IUT ET DE L'IAE**

Décision n°24-RIS-146

**LA PRÉSIDENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1, L. 712,2, L. 713-1 ; L. 713-3 ; L. 719-1, L. 719-2 et L. 762-1, et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté MENS1419851A du 16 septembre 2014 du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant création du département universitaire de technologie, spécialité Gestion des entreprises et des administrations en Nouvelle Calédonie ;

Vu les statuts de l'IUT de l'Université de Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 24 juillet 2015, modifiés ;

Vu l'arrêté ESRS2019999A du 30 septembre 2020 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant création de l'institut d'administration des entreprises de Nouvelle-Calédonie ;

Vu les statuts de l'IAE de l'Université de la Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 26 mai 2023 ;

Vu la délibération n° 21-CA-27 du conseil d'administration en date du 10 août 2021 portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n°21-RIS-093 portant organisation des opérations électorales du 23 avril 2024 ;

Vu les avis du comité électoral des 29 mars et 19 avril 2024 ;

Vu la décision n°24-RIS-128 portant recevabilité des candidatures ;

**PROCLAME**

**Article 1 : Pour le conseil de l'IAE, les résultats suivants :**

	Nb sièges à pourvoir	Nb électeurs	Nb votants	Nb de blancs ou nuls	Nb suffrages exprimés	Candidature	Nb sièges obtenus
<b>Collège A : Professeurs des universités et assimilés</b>	1	3	0	0	0	Absence de candidature	0
<b>Usagers</b>	4	69	18	3	15	Candidature unique	4
						1. Gaël NUNS ; 2. Clémentine GALIN ; 3. Dévi BERGES ; 4. Nancy NGUYEN.	

**Article 2 :** Sont proclamées élues au conseil de l'IAE les personnes dont les noms suivent :

A : professeurs des universités et personnels assimilés :

*Absence de candidatures.*

Usagers :

Titulaires	Suppléants
Gaël NUNS	Devi BERGES
Clémentine GALIN	Nancy NGUYEN

**Article 3 :** Pour le conseil de l'IUT, les résultats suivants :

Collège A : Professeurs des universités et assimilés	Nb sièges à pourvoir	Nb électeurs	Nb votants	Nb de blancs ou nuls	Nb suffrages exprimés	Candidature	Nb sièges obtenus
	1	3	2	0	2	Jean-Marc BOYER	1
Collège B' autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	Nb sièges à pourvoir	Nb électeurs	Nb votants	Nb de blancs ou nuls	Nb suffrages exprimés	Candidatures	Nb sièges obtenus
	2	7	4	0	4	Jonathan HONS	1
						Richard RATIMAN	1

**Article 4 :** Pour le conseil de l'IUT, sont proclamés élus les personnes dont les noms suivent :

A : professeurs des universités et personnels assimilés :

- Jean-Marc BOYER

B' : chargés d'enseignement

- Jonathan HONS
- Richard RATIMAN

**Article 5 : Entrée en vigueur**

Les mandats des personnes élues commencent à courir à compter de la de la présente proclamation.

**Article 6 : Publicité**

Le présent arrêté est affiché dans le hall de l'université et publié sur son site internet.

**Article 7 : Exécution**

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Nouméa, le 24 avril 2024

Catherine RIS